



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMISSIONS DE PROPAGANDE LÉGISLATIVES T 2

La commission de propagande pour le deuxième tour s'effectue en 2 phases

1^{re} PHASE : deux options :

1ere option :

Le candidat apporte une ou des modifications à son bulletin de vote ou/et à sa profession de foi déposés devant la commission de propagande du 1^{er} tour :

Les maquettes des documents (en deux exemplaires) bulletins de vote et circulaires des candidats seront alors examinées par la commission de propagande le mardi soir dès la fin du dépôt des candidatures. Ces documents seront déposés avant les travaux de la commission

La commission de propagande électorale se tiendra le mardi 14 juin à partir de 18h30.

Lieu : préfecture de Gironde, rue Corps-Francis Pommies, 33 000 Bordeaux

Salle élections au rez-de-chaussée

Les candidats peuvent désigner un mandataire qui participe aux travaux de la commission avec voix consultative.

Après un avis favorable rendu par la commission, les candidats pourront (s'ils ne l'ont pas déjà fait) faire imprimer les documents.

2^e option :

Le candidat conserve le même bulletin de vote et la même profession de foi que pour le premier tour sans apporter aucune modification.

Il n'y a pas lieu de représenter les documents devant la commission du mardi 14 juin. Le contrôle de conformité sera effectué sur site lors du déplacement de la commission le mercredi 15 juin à 11h00. En cas de non conformité constatée par la commission, les documents seront remis à disposition du candidat et la commission ne procédera pas à l'envoi de celle-ci.

2^e phase :

Les candidats doivent livrer l'ensemble des documents (bulletins de vote et circulaires) à la société Koba Global Service, fiche de réception Koba en annexe :

Du lundi 13 juin à partir de 8h00 et au plus tard le mercredi 15 juin à 12h00.

Adresse de livraison :

ZA du Courneau – Bat 1 – 5, avenue de Guitayne – 33610 CANEJAN

La commission de propagande se rendra le mercredi 15 juin 2022 à partir de 11h00 sur le site de la société Koba afin de contrôler la conformité de l'ensemble des documents déposés.